## COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 novembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL sœst réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à løordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à løunanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2019
  - ♦ Ajout dœun point à læordre du jour : Enquête publique pour les sources en zone communale et domaniale
- Émet un avis favorable à la mise en vente de 12 bâtiments par Habitat 70 situés rue Max Chaon
- Décide du déclassement døune partie døune parcelle desservant le 3 bis rue des tulipes et de sa cession à M et Mme ROBERT
- Accepte la donation de terrains de la succession de Madame Isabelle CHAON et de la prise en charge des frais notariés
- Décide døattribuer une indemnité au taux de 100% au receveur municipal ainsi quøune indemnité de 45.73b pour la confection des documents budgétaires
- Accepte løaugmentation du taux de cotisations passant de 7.85% à 8.59% pour le contrat døassurances souscrit auprès de SOFAXIS/CNP couvrant les remboursements à la commune suite aux absences des personnels.
- Décide de løattribution de « Chèquøkado 70 » à løensemble des agents communaux et à leurs enfants âgés de 12 ans maximum. La valeur unitaire du chèque est de 30 þ.
- Décide de la vente døune platebande de 12m² cadastrée B 1061 située rue des Roses au prix de 120b. Les frais liés à la vente seront à la charge de løacquéreur.
- Approuve les modalités de répartition des charges de la piscine avec la commune de Hautevelle
- Adopte une motion de soutien à la population retraitée
- Autorise le passage sur un chemin piétonnier attenant à la propriété située au 46 rue Marquiset et autorise provisoirement pour raison de travaux le passage døun engin de chantier par la cour de løécole maternelle
- Prends acte de la signature doune convention avec løNSEE pour la dématérialisation des données døtat civil et de løadhésion à un bouquet de services auprès du site internet service-public.fr afin que les administrés puissent faire des démarches administratives par internet.
- Décide de l\u00e4attribution d\u00e4une aide financi\u00e7re d\u00e4un montant de 100\u00e4 au Ski Club de Saint-loup-sur-Semouse
- Valide le dossier dœnquête publique concernant la protection des sources situées en zone communale et domaniale.

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 15 novembre 2019.

Le Maire, Marie-Odile HAGEMANN